



Propriétaire injoignable pour état des lieux

Par **Vince13**, le **09/10/2009** à **00:36**

Bonjour,rnrnJe me permets de poster un message car pour raison professionnelle, mon amie et moi même, avons donné notre préavis pour quitter l'appartement que nous occupons depuis 2 ans.rnNous devons donc quitter notre logement au plus tard le 31 octobre. Cependant nous essayons de joindre en vain notre propriétaire pour l'état des lieux, mais nos appels restent sans réponses (nous pensons qu'elle essaie de jouer la montre afin de garder notre caution suite à un dégât des eaux que nous avons subi, elle a en plus une assurance avec service juridique...)rnLe problème est que nous devons partir sur Amiens rapidement et nous ne serons moins disponible à Marseille pour nous défendre.rnMa question est donc que faire pour se couvrir? Devons nous envoyer un recommandé avec AR pour lui demander un RDV pour l'état des lieux pour garder une trace de nos demandes restées sans réponses ou bien faire autre chose?rnMerci d'avance de vos réponses

Par **Patricia**, le **09/10/2009** à **00:56**

Bonsoir,rnrnEnvoyez à votre proprio le plus rapidement possible une LR/AR explicative. Faites une photocopie de cette lettre pour vous à conserver avant l'envoi.rnVous pouvez aussi contacter l'ADIL (Assoc Départ d'Info aux Logements) rn pour lui expliquer et demander conseils. rnTrès compétente en la matière, elle devrait pouvoir vous aider.rnMarseille : 04 96 11 12 00